

Enseignement supérieur inclusif – Situation de handicap

Attestation d'expertise 2020-2021

À FAIRE COMPLÉTER PAR LE MÉDECIN SPÉCIALISTE, OU LE LOGOPÈDE, OU LE PSYCHOLOGUE.

Ce document est destiné à une équipe pédagogique restreinte¹, en vue de l'élaboration d'un Plan d'Accompagnement Individualisé, PAI, proposé à tout.e étudiant.e présentant une situation de handicap au niveau de son apprentissage.

Ses difficultés peuvent concerner, par exemple, le cours d'éducation physique ou la maîtrise de la langue parlée ou écrite...

A déposer sous pli fermé au Service social et d'accompagnement :

- le 15 octobre 2020 (au plus tard le 15 novembre 2020) pour un aménagement dès le premier quadrimestre
- le 15 février 2021 (au plus tard le 15 mars 2021), pour un aménagement à partir du second quadrimestre

Nom et prénom de l'étudiant.e :

Je soussigné.e :

Spécialiste en :

Coordonnées complètes (adresse, téléphone, mail) :

Atteste par la présente que l'étudiant.e susmentionné.e présente le trouble, la pathologie, la déficience ou le handicap suivant :

De manière : Permanente Temporaire, pour une durée de :

Affirme que le trouble, la pathologie, la déficience ou le handicap, dont est atteint.e l'étudiant.e, entraîne les difficultés significatives suivantes, dans le cadre de ses études supérieures :

¹Cf. article 458 du Code pénal relatif au secret professionnel et la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

La dispense d'un cours ou de l'acquisition d'une compétence n'est pas envisageable puisqu'il/elle fait partie intégrante du programme de formation.

Dès lors, pouvez-vous, en concertation avec l'étudiant.e (qui dispose des documents relatifs au profil de sa formation et des compétences attendues), préciser les aménagements, qui selon vous, en fonction des problèmes identifiés, sont à privilégier :

CONFIDENTIEL

Fait à

le

Signature et cachet du spécialiste

Service social de la HEH

Départements tournaisiens : Sophie Smet - 0496/16.14.18 - sophie.smet@heh.be

Départements montois : Léna Barral - 0492/73.36.44 – [lena.barral@heh.be](mailto:lana.barral@heh.be)